



## Bulletin d'information no 4 / décembre 2010

Cher(e)s collègues,

Nous sommes maintenant en mesure de vous communiquer certaines informations.

Dans le cadre des négociations, la SMF a défendu un échelon au moins pour tous, d'où l'ouverture de l'automatisme aussi au 4<sup>ème</sup> quartile. Nous avons aussi attaché une grande importance à l'indexation pour garantir le pouvoir d'achat.

Jusqu'à fin 2009, l'indexation était calculée en comparant l'évolution des prix chaque année de novembre à novembre. Afin de faciliter l'élaboration du budget de l'Etat, le Conseil d'Etat a souhaité avancer cette date. Finalement, nous nous sommes mis d'accord pour qu'à l'avenir, et à partir de 2010, l'évolution soit calculée de mai à mai.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'indexation accordée sera fixée par rapport à l'évolution des prix à la consommation, référence novembre 2009 - mai 2010. Durant cette période, la hausse a été de **0.7%**.

A noter que l'évolution des prix d'octobre 2009 à octobre 2010 est de 0,2% seulement. Lors de la négociation nous pensions être perdants et finalement ce changement tourne à notre avantage.

De plus, l'échelon retenu en 2010 sera cumulé à l'échelon 2011.

Quant à la retenue obligatoire, elle sera versée partiellement en 2012 et le solde en 2013.

Cerise sur le gâteau, lorsque les comptes de l'Etat seront bénéficiaires, il est envisagé de verser une participation sur le bénéfice. Mais avant la réforme des impôts des personnes physiques, il ne faut pas trop y compter. Par contre, avec l'abolition des exonérations d'impôts des personnes morales ces prochaines années, et une baisse du taux d'impôt, nous avons bon espoir que les finances cantonales sortiront enfin du rouge.

Le référendum contre la révision fiscale des personnes morales ayant abouti, il faudra attendre le résultat de la votation populaire. Si le référendum est accepté en votation populaire, nous devons attendre encore de nombreuses années avant d'espérer un bénéfice.

## Négociations salariales 2011 – 2013

### Progression salariale 2011 – 2013

Années	2011	2012	2013
<b>Indexation</b> , basée à l'avenir sur le mois de mai (pour 2011 : novembre 2009 - mai 2010)	0,7%	Réelle jusqu'à concurrence de 1%	Réelle jusqu'à concurrence de 1%
<b>Echelon</b> pour tous les quartiles	1	1	1
<b>Echelon</b> , rattrapage 2010, pour les 3 premiers quartiles	1		
<b>Sortie de la retenue obligatoire (1.11%)</b>	.-	0.55%	0.56%
<b>Participation sur le bénéfice</b> - selon les comptes	.-	Selon modalités à définir	Selon modalités à définir
<b>2011 nouvelle base de calcul pour les salaires.</b> Une base zéro dans laquelle on intégrerait les 4% de revalorisation			

Toutefois, il faut être réaliste. Ce résultat, bien que satisfaisant, reste en dessous de l'évolution normale des salaires prévue par la loi. En contre-partie, nous sommes satisfaits de l'abolition – en tout cas momentanée – du salaire au mérite, système que de toute manière notre employeur n'a pas les moyens de gérer.

Cette négociation fera l'objet d'une loi et le Grand Conseil devra encore se prononcer.

### **Caisse de pension – *prévoyance.ne***

⇒ **Important** ⇐ Vous avez tous reçu une importante information de *prévoyance.ne* concernant la possibilité de rachat d'années d'assurance (1 année rattrapée = augmentation de la rente de 1,35135%)

Ce n'est pas une obligation, mais une possibilité offerte à celles et ceux qui financièrement le peuvent. Mais la décision doit impérativement être prise avant la fin de l'année 2010.

Actuellement le taux de couverture de *prévoyance.ne* atteint à peine 60%. Il manque environ 1,8 milliard de francs pour une couverture optimale.

Des mesures d'assainissement devront être entreprises.

### **Personnes au bénéfice d'une rente de *prévoyance.ne***

Le Conseil d'Administration s'est prononcé sur une indexation des rentes de 50%. *Prévoyance.ne* change aussi les dates de référence pour l'indexation pour des raisons pratiques et afin d'avoir plus de temps pour établir son budget.

C'est ainsi qu'il a été décidé de retenir aussi pour l'avenir la comparaison de l'évolution des prix à la consommation chaque année de mai à mai. De novembre 2009 à mai 2010 l'inflation est de 0.7%. C'est donc une indexation de 0.35% qui sera accordée en janvier prochain. Cette indexation partielle respecte la nouvelle loi.

### **Retraite anticipée**

Une commission de travail planche depuis peu sur un projet. Mais les travaux ne sont pas assez avancés à l'heure actuelle pour évoquer des pistes. Bien entendu, ce projet nous tient très à cœur, il faudra étudier attentivement les conditions qui nous seront offertes.

### **Prime de fidélité**

Aujourd'hui, la prime de fidélité est versée après 20 et 30 ans de service. Lors de la dernière commission plénière, nous avons demandé que cette prime soit aussi versée après 40 ans de service, ce qui semble logique.

Or, le SSP (Syndicats des Services Publics) s'est opposé à notre demande en disant que personne ne travaille jusqu'à cet âge. C'est oublier qu'à part les enseignants, il y a d'autres personnes qui travaillent, dont les employés de l'Administration. En commençant à travailler à l'Etat à 20 ans ou avant encore, les 40 ans de service sont atteints à l'âge de 60 ans. Malheureusement, les enseignants semblent l'ignorer.

### **Assurance perte de gain**

Après plus de deux ans de discussions, notre employeur a finalement accepté de conclure une assurance collective de perte de gain (primes à charges des collaborateurs). C'est une assurance très bon marché et qui couvre, dès 6 mois d'incapacité de travail, le salaire à 100%. Certaines personnes n'ont pas eu la sagesse de contracter cette assurance, malgré nos conseils, et maintenant elles s'en mordent les doigts. Ne vous retrouvez pas dans cette situation !

Evolution des prix à la consommation entre novembre 2009 (103.9) et novembre 2010 (104.2), soit + 0.3%

Le comité SMF vous souhaite un Joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année.